Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_028-DE

C_2020_028

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Plan national "Vélo et mobilités actives" - Appel à projets FEDER "soutenir les aménagements cyclables intégrés pour développer les déplacements multimodaux"

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt , le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Anne-Marie COLOMBANI, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES pouvoir à Alain PARLANTI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Bernard CHARDES, Sylvie FAYE, Jean-Pierre MOMBAZET, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christine PREMOSELLI

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_028-DE

Par délibération n° C_2013_117 du Conseil d'agglomération du 26 septembre 2013, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVA) a adopté le schéma directeur des véloroutes et voies vertes pour la Dracénie.

Deux objectifs sont poursuivis :

- doter le territoire d'une infrastructure touristique et de loisirs pour booster l'économie des villes et des villages,
- favoriser un report modal de la voiture individuelle vers les modes doux dans le cadre des déplacements domicile – travail et scolaires.

Le 27 février 2014, le Conseil d'agglomération délibérait sur le projet de la Vigne à Vélo, et décidait d'un cadre général d'intervention en faveur de sa réalisation.

Suite à une étude de restructuration du réseau de transport collectif, la Communauté d'agglomération a lancé son nouveau schéma des transports en septembre 2018.

Ces différentes décisions ont permis la réalisation à ce jour de 14 km de véloroutes et voies vertes en Dracénie, mais également une simplification des lignes interurbaines, une extension du transport à la demande à toutes les communes, et enfin un meilleur cadencement des lignes urbaines sur la commune de Draguignan.

Les Assises nationales de la mobilité, qui se sont tenues à l'automne 2017, ont montré l'importance de donner toute leur place aux mobilités actives, et notamment au vélo, dans les politiques de mobilité. Ce sujet est repris dans le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Le Gouvernement a décidé d'engager un « plan vélo », afin de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens. En France, seulement 3 % des déplacements quotidiens sont effectués à vélo, quand la moyenne européenne est de plus du double. En Dracénie, la part modale du vélo représente 2 %.

Le Plan Vélo se décline notamment en plusieurs appels à projets (AAP), portés et instruits par les services de l'État ou par un de ses établissements publics.

Ainsi, en avril 2019, la Communauté d'agglomération s'est portée candidate pour l'AAP « Vélo et Territoires » porté par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), avec un projet d'animation du territoire en faveur des mobilités durables : « La Vélorution ». Une chargée de mission Vélo a rejoint en janvier dernier la Direction des Transports et Mobilités durables, afin de porter et d'animer ce projet pendant 3 ans.

En juin 2019, la Communauté d'agglomération s'est portée candidate pour l'AAP « Continuités cyclables » porté par la DREAL, représentant en région le Ministère chargé des Transports, pour la réalisation de projets d'infrastructures structurants, visant à restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables, avec trois projets. Tous trois ont été retenus, et deux sont d'ores et déjà engagés (connexion du PEM Gare SNCF des Arcs à la Vigne à vélo ; réalisation du tronçon entre Draguignan et le hameau de Rebouillon, commune de Châteaudouble).

Un nouvel appel à projets est ouvert par la Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020, dans le cadre des fonds FEDER : « soutenir les aménagements cyclables intégrés pour développer les déplacements multimodaux ». Ces aménagements structurants doivent être intégrés et connectés aux transports en commun, notamment via les Pôles d'échanges multimodaux.

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_028-DE

La typologie des actions attendues est des aménagements structurants tels que bandes et pistes cyclables, double-sens cyclables, voie verte, vélo-route, ouvrages d'art spécifiques, … et leurs équipements connexes : signalisation, stationnement pour vélos, compteurs, services spécifiques, supports de communication, etc.

Ainsi, DPVA prévoit de déposer sa candidature au présent appel à projet FEDER, avec les projets suivants :

- passerelle Sainte-Roseline (lauréate à l'AAP Continuités cyclables),
- vigne à vélo : réalisation des tronçons Les Arcs-Taradeau et Taradeau-Vidauban (programmés en 2020) et Les Arcs-LaMotte (à programmer fin 2020/2021) ,
- aménagement de bandes cyclables, pistes cyclables et doubles-sens cyclables, permettant de relier les itinéraires de la Vigne à vélo et la Vélo route Euro Méditerranée 8, aux centres-villes des communes de l'agglomération et aux points d'activité ou pôles d'attractivité (ZAE, établissements d'enseignement, etc.),
- équipements connexes aux itinéraires et aménagements cyclables : bornes de recharges pour VAE, développement des stationnements dédiés, mise en place de stationnement sécurisé longue durée (sites pressentis : PEM de la Gare des Arcs et centre-ville de Draguignan).

Projet	**Coût en € HT**	**Cofinancements acquis ou sollicités**	**FEDER sollicité**
Passerelle Sainte-Roseline	199 442 €	AAP continuités cyclable (20 % - acquis) Etat – Contrat de ruralité (40 % - sollicités)	20 %, soit : 39 888 €
Vigne à vélo – tronçon Les Arcs - Taradeau	666 667 €	Département du Var : 35 % Etat – Contrat de ruralité (40 % sollicités)	5 %, soit : 33 333 €
Vigne à vélo – tronçon Taradeau - Vidauban	635 000 €	Région (CRET) : 30 % sollicités Etat – Contrat de ruralité (40 % sollicités)	10 %, soit : 63 500 €
Vigne à vélo – tronçon Les Arcs – La Motte	600 000 €	A solliciter : Etat (Contrat de ruralité) Région ou Département	20 % soit : 120 000 €
Pistes, bandes et doubles-sens cyclables	15 000 €		80 %, soit : 12 000 €
Équipements connexes : stationnements, bornes de recharge VAE	150 000 €	ADEME – Vélo et Territoires : 50 % d'une dépense plafonnée à 100 000 € HT	30 % soit : 45 000 €
Équipements connexes : stationnements sécurisés (gare des Arcs + centre ville Draguignan)	125 000 €		80 %, soit : 100 000 €
Total :	2 391 109 €		413 721 €

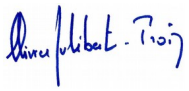
Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 16/03/2020
ID : 083-248300493-20200305-C_2020_028-DE

En conséquence et au vu des avis favorables des commissions Tourisme et Finances, réunies respectivement les 14 février et 3 mars 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver la candidature de Dracénie Provence Verdon agglomération à l'Appel à projets FEDER « soutenir les aménagements cyclables intégrés pour développer les déplacements multimodaux » porté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- solliciter l'attribution des subventions les plus hautes possibles, en particulier auprès de la Région dans le cadre de l'attribution de Fonds FEDER, ainsi qu'auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir,
- autoriser le Président à signer toutes pièces relatives au dit appel à projets et à toute demande de subvention pour le même objet.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/03/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.